



***DISTRICT DE L'ARIÈGE  
DE FOOTBALL***

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE**

Section Lois du Jeu

Réunion du Bureau restreint du 12 Septembre 2023 (en visioconférence)

Procès-Verbal n°1 (Sous réserve d'approbation du Comité Directeur)

---

*Saison 2023/2024*

---

**Président** : TOURECHE Karim

**Présents** : ACHAARAOUI Mohamed  
LAFITTE Florian

La séance est ouverte à 19 h 00.

**Ordre du jour** :

- Réserve Technique concernant la rencontre F.C. LAROQUE D'OLMES – VARILHES ST.J. VERGES de Départementale 1 du 10/09/2023

⇒ Réserve Technique concernant la rencontre F.C. LAROQUE D'OLMES – VARILHES ST.J. VERGES du 10/09/2023

**Départementale 1 – Journée 1 – F.C. LAROQUE D'OLMES – VARILHES ST.J. VERGES du 10/09/2023**

Score final : 3-1

Réserve déposée à la 71<sup>ème</sup> minute par un dirigeant de l'équipe de VARILHES SAINT JEAN DE VERGES.

VUE la feuille de match et notamment le paragraphe « Réserves Techniques »,

VU le rapport de M. Frédéric HAOUY, arbitre officiel de la rencontre,

**Recevabilité**

ATTENDU que le club de VARILHES ST JEAN DE VERGES a déposé une Réserve Technique en indiquant que le carton rouge reçu à la 71<sup>ème</sup> minute par son joueur numéro 4, M. MAURY Julien, avait été attribué à tort, estimant que ce n'était pas lui qui avait participé à l'altercation avec le joueur numéro 10 du F.C. LAROQUE D'OLMES.

ATTENDU que les conditions de dépôt de la Réserve Technique ont été remplies, en présence de toutes les parties concernées.

**Sur le fond**

ATTENDU qu'une sanction disciplinaire (exclusion d'un joueur dans ce cas de figure) ne relève pas d'une mauvaise application technique des Lois du Jeu, mais bel et bien d'une interprétation de l'arbitre concernant un fait de jeu.

**LA COMMISSION DÉCIDE :**

- La réclamation est RECEVABLE sur la forme,
- La réclamation est NON FONDÉE sur le fond,
- Confirme le résultat acquis sur le terrain
- Transmet le dossier à la Commission des Compétitions du District pour homologation du résultat

La séance est levée à 19 h 30.

Le président de la C.D.A.

Karim TOURECHE

Le secrétaire de séance

Jean-Michel PEREIRA DA SILVA